



Mairie de Thury en Valois

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies dans le format habituel. Le gouvernement a décidé de tenir les cérémonies en format restreint :

- Il n'y aura pas de public, pas de troupes et pas d'invités. 10 personnes maximum pourront être présentes (parmi le Conseil Municipal)
- Les gestes de distanciation seront appliqués
- Les anciens combattants, habituellement très présents, constituent une population qu'il convient de protéger. Les associations d'anciens combattants ne seront donc pas conviées.

Voici, pour information, le programme de la cérémonie organisée à l'occasion de la commémoration de l'Armistice le :

11 novembre 2020

- 10 h 00 : Hommage aux Morts de Boullarre devant la Mairie
- 10 h 45 : Hommage Souvenir au Monument aux Morts de Thury en Valois.

Dépôt de fleurs individuelles sur les tombes du cimetière de Thury en Valois par les conseillers municipaux uniquement.